

# Pour vous c'est quoi les Mauges ?



Appel à participation

-----

## COLLECTE DE PHOTOGRAPHIES

« Paysages des Mauges »

-----

Mauges Communauté, sous la responsabilité de son Président, Monsieur Didier HUCHON, et de sa Vice-présidente à la culture et au Patrimoine Sylvie MARNÉ, organise une collecte de photographies, ouverte à tous les photographes amateurs et professionnels du territoire et des alentours.

### 1. THÈME DE LA COLLECTE

Les photographies répondront à la question « **Pour vous c'est quoi les Mauges ?** » en illustrant la thématique précise : « **Paysages des Mauges** ». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants d'illustrer ce thème avec une ou plusieurs photographies, récente ou ancienne, d'un paysage des Mauges qui lui semble représentatif du territoire, de ses originalités architecturales et paysagères...

### 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale résidant ou non sur les communes de Mauges Communauté.

La participation à la collecte est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant à la sélection de photographies à exploiter.

### 3. DURÉE ET DÉROULEMENT DE LA COLLECTE

La collecte est ouverte à partir du mois de mars et ce jusqu'au 30 juin 2023 inclus.

### 4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter plusieurs photographies. Les participants peuvent fournir leurs photographies sous plusieurs formes :

1) via les réseaux sociaux en utilisant Instagram et/ou Facebook – pour cela, le participant publiera sa photo sur son compte Instagram et/ou Facebook personnel avec le hashtag

#cquoilesmauges. Si l'un des photographes participe via Instagram ou Facebook, Mauges Communauté contactera alors le participant pour obtenir ses informations personnelles.

2) via la transmission de la photographie par mail en incluant nom, prénom, commune de résidence, adresse mail et numéro de téléphone à : [cquoilesmauges@gmail.com](mailto:cquoilesmauges@gmail.com)

### Informations obligatoires à fournir

- **Lieu et date** de la photographie : les participants devront fournir une légende à leur photo avec les indications le plus précises possibles de lieu et de date.
- **Identité** du participant : nom, prénom, commune de résidence, adresse mail et numéro de téléphone

Chaque participant devra, si ses photos sont sélectionnées par l'équipe du service culture-patrimoine, fournir un fichier original en **format JPG 300 dpi** pour un agrandissement (pour les participants via Instagram/Facebook, merci donc de garder la photo originale avant sa publication via l'application).

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos.

Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de l'agglomération.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.

À noter : il est demandé à chaque photographe de respecter les lieux. Nul n'est censé pénétrer sur la propriété d'autrui sans son autorisation.

## 5. CRITÈRES DE SÉLECTION

Le service culture-patrimoine aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme, avec l'appui du comité de rédaction des Cahiers des Mauges et du service Communication de Mauges Communauté. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos.

Les photographies seront sélectionnées sur trois aspects : pertinence du sujet, originalité et intérêt artistique.

Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La sélection du service est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

## 6. CLICHÉS SÉLECTIONNÉS

Les participants dont les clichés seront sélectionnés seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 30 juin 2023.

Les clichés sélectionnés seront utilisés dans le cadre :

- des Journées Européennes du Patrimoine les 16 et 17 septembre 2023. Ils seront imprimés et exposés sur des panneaux grands format et circuleront sur le territoire.
- du dossier central du numéro 23 des Cahiers des Mauges. Ils illustreront les témoignages écrits d'une thématique globale « Pour vous c'est quoi les Mauges ».

Les photographies réalisées dans le cadre du concours ont vocation à être publiées sur les supports de communication et d'information de l'agglomération.

## 7. INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

-----  
Tous les renseignements sont disponibles sur le site **internet de l'agglomération :**  
**[www.maugescommunaute.fr](http://www.maugescommunaute.fr)**

ou par téléphone en contactant le service culture-patrimoine au **02 41 71 77 10**